

**DIMANCHE 20 MAI 2018**

# **TOUR** **DE L'AIN**

Pros • Cyclos • Cadets • Féminines

Pros • Cyclos • Cadets • Féminines

DE L'AIN

**Avec le soutien technique de**

**Ambition**  
**CYCLISME**  
**Fémin'AIN**

# LE PARCOURS



**LÉLEX MONTS-JURA**  
C.C. Pays de Gex

**COL DE LA FAUCILLE**  
C.C. Pays de Gex

Centre Village

895m  
D991  
Km0

Chézery-Forens

Confort

Lancrans  
Bellegarde-sur-Valserine

Léaz

Longeray

Pougny

Challex

Péron

Saint-Jean-de-Gonville

Thoiry

Crozet

Gex

1323m  
D1005 (9,7 km à 6,4 %)

## TOUR DE L'AIN FÉMININES - ÉTAPE 1 - Dimanche 20 Mai 2018

### Lélex Monts-Jura > Col de la Faucille

ROUTE	ITINÉRAIRE	DIRECTION	INFOS / DANGERS	DISTANCE	FÉMININES
				REALISÉE	RESTANTE
					35 km/h
<i>Département de l'Ain</i>					
D991	<b>LES MARS (MIJOUX)</b>				
	Tunnel			6,8	81,3
D991	<b>LA RIVIÈRE</b>			7,8	73,5
D991	<b>CHÉZERY-FORENS</b>			10,6	76,9
		Tout droit	Rond-point	10,8	76,9
	Intersection D991/D14	Légèrement à gauche, direction Bellegarde-sur-Valserine		11,1	76,7
D991	<b>LA MULAZ</b>			19,9	67,9
		À gauche, direction Bellegarde-sur-Valserine		20,4	67,4
D991	<b>CONFORT</b>		Ilot et ralentisseur	21,2	66,6
	Intersection D991/D16	À droite		21,6	66,2
			Ilots	22,3	65,5
D991		Tout droit, direction Bellegarde-sur-Valserine	Rond-point	22,4	65,4
D991	<b>LANCRANS</b>			24,5	63,3
		Tout droit, direction Bellegarde-sur-Valserine	Rond-point	24,6	63,2
		À droite, direction Bellegarde-sur-Valserine	Rond-point	25,2	62,6
D991	<b>LA PIERRE</b>			26,4	61,4
			Feux tricolores	26,7	61,1
D991	<b>BELLEGARD E-SUR-VALSERINE</b>			26,8	61,0
	Intersection D991/D1084	À gauche, direction Genève	Stop	27,0	60,8
		Tout droit	Ilots et rond-point	27,4	60,4
	Intersection D1084/D1508	À gauche, direction Genève	Rond-point	27,6	60,2
D1206		À gauche, direction Genève		27,7	60,1
			Feux tricolores	28,1	59,7
	<b>LÉAZ</b>		Ilot	32,9	54,9

	<b>LONGERAY</b>		Ilot	35,7	52,1	14:18
	<b>Tunnel</b>			37,0	50,8	14:20
D984		À gauche, direction Gex	Ilot	37,4	50,4	14:21
	Intersection D984/D906	Tout droit, direction Gex	Rond-point	38,9	48,9	14:23
	Intersection D984/D984B	À droite, direction Pougny	Rond-point	40,2	47,6	14:25
D984	<b>POUGNY</b>		Ilot	43,1	44,7	14:30
			Rétrécissement	43,6	44,2	14:31
D984	<b>POUGNY GARE</b>			44,9	42,9	14:33
			Rétrécissement	45,4	42,4	14:34
	Intersection D984B/D76	À gauche, direction Challex		45,4	42,4	14:34
	Intersection D76/D76B	Direction Challex		46,2	41,6	14:36
D76B	<b>CHALLEX</b>			50	37,8	14:42
	Intersection D76B/D89	Tout droit, direction Péron		50,4	37,4	14:43
	Intersection D884/D89	Tout droit		52,1	35,7	14:46
D89	<b>GRENY</b>			52,6	35,2	14:47
	Intersection D89/D984	À gauche		53,4	34,4	14:48
D984	<b>GRENY</b>			53,6	34,2	14:48
D984	<b>PÉRON</b>			55,9	31,9	14:52
	Intersection D984/D89F			55,5	32,3	14:52
	<b>Passage à niveau désaffecté</b>			55,5	32,3	14:52
		À droite, direction la Vie de l'Étraz		55,8	32,0	14:52
		À gauche, vers route de Saint-Jean	Rond-point	55,9	31,9	14:52
	<b>SAINT-JEAN-DE-GONVILLE</b>			58,7	29,1	14:57
	Rue de l'Église	À gauche, à l'Église	Étroit	59,3	28,5	14:58
		Direction Thoiry	Rétrécissement	59,8	28,0	14:59
	<b>FENIÈRES (THOIRY)</b>			60,9	26,9	15:01
	<b>THOIRY</b>		Nombreux ralentisseurs	60,9	26,9	15:01
	Intersection D89/D89C	À gauche, direction Sergy		62,5	25,3	15:04
	Intersection D89/D89K	Tout droit, direction Sergy		64,6	23,2	15:07
	Intersection D89B/D89	À gauche, direction Crozet	Rétrécissement	64,6	23,2	15:07
D89	<b>SERGY</b>		Ralentisseurs	65,4	22,4	15:09

	Intersection D89/D89A	Tout droit, direction Crozet		65,6	22,2	15:09
D89	<b>VILLENEUVE</b>			67,3	20,5	15:12
D89	<b>CROZET</b>			68,1	19,7	15:13
		Tout droit	Stop et ilot	68,3	19,5	15:14
D89	Intersection 89/D35A	Tout droit, direction Gex	Rond-point	69,2	18,6	15:15
D89	<b>AVOUZON</b>			69,2	18,6	15:15
D89	<b>NAZ DESSOUS (ECHENEVE X)</b>			71,3	16,5	15:19
D89	<b>CREUX DE NAZ</b>			71,6	16,2	15:19
D89	<b>ECHENEVEVEX</b>			73,4	14,4	15:22
		Tout droit	Rond-point	73,6	14,2	15:23
	Intersection D89/D984C	À gauche, direction Gex	Rond-point	73,8	14,0	15:23
D984C	<b>GEX</b>		Feux tricolores	75,2	12,6	15:25
		Tout droit, direction Gex Centre	Rond-point, ilot central et ralentisseur	75,5	12,3	15:26
		Tout droit	Rond-point	76,0	11,8	15:27
		À droite	Rond-point	76,4	11,4	15:27
	Avenue de la Gare			76,5	11,4	15:28
D1005		À gauche, direction Monts-Jura	Ilots et rond-point	76,8	11,3	15:28
	Intersection D1005/D15H	Tout droit, avenue des Tilleuls	Feux tricolores	78,1	11,0	15:30
		Tout droit, direction Monts-Jura		78,4	9,7	15:31
	Passage devant le refuge			83,0	5,1	15:39
<b>MG1</b>	<b>Col de LA FAUCILLE - D1005 (9,7 km à 6,4 % - Alt. 1323m)</b>			<b>88,1</b>	<b>0,0</b>	<b>15:48</b>
<b>ARRIVÉE</b>	<b>Col de LA FAUCILLE - D1005 (Alt. 1323m)</b>			<b>88,1</b>	<b>0,0</b>	<b>15:48</b>

# Programme et Horaires

## DIMANCHE 20 MAI 2018

- 9h30 à 11h00 : Ouverture de la permanence à la MAIRIE DE LELEX pour retrait des dossards, plaques et vérification des licences.
- 9h00 Retrait des radios auprès de la Sté VITTA à Lélex pour les équipes le désirant
- 11h15 : Réunion des Directeurs Sportifs à la permanence
- 12h00 à 13h00 Signature de la feuille de départ, au podium du village Départ
- 13h05 Appel des coureurs

L' HORAIRE DU PROTOCOLE SERA CONFIRME LORS DE LA REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS.

## CONTACTS :

### HEBERGEMENT :

CHALET LOUIS MARCHAND A LELEX :

OFFICE DE TOURISME : [infotourisme@monts-jura.com](mailto:infotourisme@monts-jura.com)

### RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS :

CATHY BILLON : [catbill@orange.fr](mailto:catbill@orange.fr) – tél 0680598234

MONIQUE BILLON : [moniquebillon.acfain@gmail.com](mailto:moniquebillon.acfain@gmail.com) tél 0676864400

Inscription : sur le site de la FFC : [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)

Ou [www.acfain.clubeo.com](http://www.acfain.clubeo.com) -[inscription@acfain.com](mailto:inscription@acfain.com) rubrique Tour de l'Ain



# Tour de l'AIN FEMININ – 20 Mai 2018

## REGLEMENT DE L'EPREUVE DAMES ELITES

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Tour de l'Ain féminin » est organisée par : Ambition Cyclisme Femini' Ain –  
Place de la Mairie – 01580 Izernore sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.  
Elle se dispute le dimanche 20 mai 2018 entre LELEX (01) et le col de la Faucille.

### ARTICLE 2. TYPE DE L'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories :

- Dames françaises, « Elite professionnel », « 1ère, 2ème et 3ème catégorie », « juniors »
- Dames étrangères résidant en France, titulaires d'une licence FFC au titre d'un club français appartenant aux séries ci-dessus.
- Dames (françaises ou étrangères) titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club français.
- Dames étrangères dans le cadre d'une participation étrangère limitée à trois équipes.

L'épreuve est classée en catégorie « DAMES ELITES » 1.15.

### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Nature des participantes admises, par ordre prioritaire :

- I – Equipes DN Dames labellisées en début de saison
- II - Equipes féminines UCI françaises.
- III - Equipes régionales
- IV - Equipes départementales
- V - Equipes de clubs
- VI - Individuelles.

Chaque équipe devra être composée de 5 compétitrices avec un minimum de 3 coureurs. La composition officielle devra être confirmée à la réunion des DS.

Au-delà de 5 compétitrices, les engagements seront inscrits à titre individuel. Les compétitrices engagées à titre individuel ne peuvent pas rentrer dans le classement par équipe quelle que soit leur place.

La participation par équipes n'exclut en rien une participation individuelle au Tour de l'Ain féminin.

### ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le dimanche 20 mai 2018 entre 09h30 et 11h00 à la mairie de Lélèx.

La vérification des licences se fera lors du retrait des dossards à la permanence. La signature de la feuille départ se fera avec la présentation des équipes, au podium de 12h00 à 13h00 le dimanche 20 mai 2018, appel des coureurs à 13h05.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h15 à la permanence.

### ARTICLE 5. DOSSARDS/PLAQUES DE CADRE/TRANSPONDEURS

Chaque concurrente sera équipée de 2 dossards et 1 plaque de cadre. Le retour de l'ensemble de ces éléments revêt un caractère obligatoire.

### ARTICLE 6. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence annoncée lors de la réunion des directeurs sportifs.

### ARTICLE 7. ASSISTANCE NEUTRE

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisateur.

Le service est assuré par 1 véhicule neutre (VITA) et 1 véhicule de l'organisation

## **ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE**

Toute compétitrice se situant à plus de 20 minutes de la tête de course ou reprise par le premier coureur cadet pourra être stoppée. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

Pour l'épreuve :

- Classement « Scratch » de l'épreuve.
- Classement par équipe

## **ARTICLE 10. ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux prévus à cet effet, sur la zone d'arrivée.

## **ARTICLE 11. PROTOCOLE**

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve.
- La première « Espoir » de l'épreuve.
- La première « Junior » de l'épreuve.
- La première équipe de l'épreuve

## **ARTICLE 12. DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre débris en dehors des emplacements prévus à cet effet.

## **ARTICLE 13. PENALITES**

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable